

42

COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

ensemble, construisons le Noyonnais de demain

spéciale

BUDGET 2017

PRÉSERVER L'ESSENTIEL POUR PRÉPARER L'AVENIR



A la une

LA CCPN SOUTIEN UNE RURALITÉ VIVANTE ET INNOVANTE

Le 6 avril dernier, le conseil communautaire a voté le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 de la CCPN, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire.

Le budget est marqué par des arbitrages rendus nécessaires par les défis d'avenir à relever, les contraintes pesant sur la collectivité (diminution de la dotation de l'Etat de près de 1,2 M€, laquelle représente une perte cumulée de 2,4 M€ depuis 2013, dépenses incompressibles des services offerts à la population) et des manques à gagner au titre du FPIC suite au refus de trois communes de recourir à une répartition libre de cette dotation. Dans ce contexte, la part des recettes ne permet pas de couvrir le montant des dépenses prévisionnelles pour maintenir les services publics de proximité. Malgré des efforts de gestion, qui ont permis une baisse du fonctionnement de 4,3 % par rapport à 2016, les élus de la CCPN n'ont pas eu d'autre choix que de faire ce que d'autres collectivités ont déjà opéré depuis plusieurs années : activer de 3 points le levier fiscal de la taxe sur le foncier bâti, ce qui représente une contribution moyenne de 1,60 € par habitant et par mois.

Le conseil communautaire, composé de 71 élus, s'est réuni le 6 avril 2017 pour voter le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN).



Olivier Grioche, vice-président de la CCPN délégué aux Finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux, maire de Passel

« La contribution de chacun permet de préserver l'essentiel en assurant le maintien des services publics de proximité pour les habitants du Pays noyonnais. »

À savoir

Si la CCPN n'était pas là...

COÛT MOYEN POUR UNE FAMILLE

Avec la CCPN Sans la CCPN*

	RESTAURATION SCOLAIRE	4,70 €	10,69 €
		> pour un repas	
	ACCUEIL CRÈCHE	88 €	340 €
		> par mois	
	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	61 €	410 €
		> par mois	
	CENTRE DE SECOURS (SDIS)	0 €	28,80 €
		> par an	

*coût réel supporté par la CCPN

Zoom sur...

Le très haut débit, la fibre optique pour tous

Avec la participation financière de la CCPN et des communes, chaque foyer du Pays noyonnais aura bientôt la possibilité de se raccorder à la fibre optique.

- > **13 192 prises** installées en 2015 sur le territoire, **3 591** estimées en 2020
- > **32 communes** ouvertes à la commercialisation en 2016
- > **544 950 €** investis par la CCPN pour le déploiement des prises
- > **300 €/prise** pris en charge par chaque commune
- > **70 €/prise** pris en charge par la CCPN
- > **0 € pour les habitants** du Pays noyonnais (reste à charge le raccordement final du logement, à voir avec l'opérateur).

À noter

La solidarité intercommunale fragilisée

Comme souvent évoqué, la solidarité intercommunale permet la réalisation de projets d'avenir et le maintien de services aux publics qu'une commune seule ne pourrait pas s'offrir. La CCPN pilote ces services et grands projets en lieu et place des communes. Cet intérêt collectif se perpétue et la CCPN, avec la loi NOTRe de décentralisation, supporte de plus en plus de services publics en substitution des communes.

Lorsque la CCPN a proposé, aux élus, un vote sur la répartition financière qui lui permet de disposer d'une dotation assurant le fonctionnement de ces services, trois communes l'ont refusée. Le législateur ayant fixé l'unanimité dans la décision, la répartition de cette enveloppe n'avantage plus la CCPN. Des failles dans la solidarité communautaire se sont malheureusement exprimées à plusieurs reprises au moment des délibérations sur la répartition de l'enveloppe du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) entre les communes et la CCPN. Le vote des trois communes contre l'idée de solidarité intercommunale a privé le Pays noyonnais d'un montant cumulé avoisinant les 600 000 € depuis 2015, soit l'équivalent de 2 points de fiscalité pour les ménages (sur les 3 points d'augmentation du taux).

Face à ce constat, deux voies s'offraient aux élus communautaires :

- > supprimer des services à la population, comme la cantine ou les crèches, en renvoyant à d'autres la charge de fonctionnement de ces services,
- > ou trouver les moyens de maintenir ces services à la population, en reconstituant des marges de manœuvre pour permettre leur financement et continuer à préparer l'avenir.

L'exécutif communautaire a souhaité bien entendu réaffirmer toute l'importance du maintien de services aux publics, dans un contexte où la ruralité vivante est au cœur de son action.

BUDGET 2017

arrondi en millions d'€

DÉPENSES			RECETTES			
FONCTIONNEMENT	REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	INVESTISSEMENT Équipements et divers	RECETTES FISCALES	SUBVENTIONS / DOTATIONS	EMPRUNT	AUTOFINANCEMENT / REPORT ANTÉRIEUR
17,5 M€	1,1 M€	8,62 M€	12,93 M€	8,42 M€	1 M€	4,87 M€
DÉSENDETTEMENT ENGAGÉ						